

Vers une réforme du droit du mariage

Autor(en): **B.v.d.Weid**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **64 (1976)**

Heft 6

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-274555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

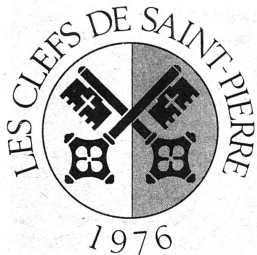
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

UNE PETITE «GRANDE DAME»



dre les êtres que l'on a en face de soi; mais on est toujours récompensé de l'effort accompli. En prouvant de l'intérêt aux autres, en essayant de comprendre leurs problèmes, en partageant leur enthousiasme, on parvient souvent à les sortir de leur réserve et à créer des rapports chaleureux. C'est ça qui est agréable.

— Est-ce ce désir de rapprochement avec les habitants de Genève qui vous a incitée à créer, il y a plus de 10 ans, le fameux Comité international de solidarité aux œuvres genevoises, dont vous êtes la présidente ?

— Oui, notre comité est une démonstration d'amitié à Genève. A l'époque de sa création, en 1965, il existait une sorte d'ignorance — un malentendu serait déjà beaucoup trop dire — entre la communauté des internationaux et la communauté genevoise. Nous menions des vies parallèles. Nous étions en quelque sorte isolés les uns des autres. Afin d'établir de nouveaux liens chaleureux, un effort de rapprochement entre ces deux communautés s'avérait nécessaire. Notre comité s'attela à cette tâche. Il décida de se vouer aux activités des œuvres genevoises — dans la mesure évidemment où celles-ci feraient appel à notre bonne volonté — afin de les aider à secourir ceux qui souffrent et qui réclament parfois l'assistance et la compréhension des autres. Au cours de l'organisation de kermesses, de concerts, de

Marie-Claire Blanchart, femme du directeur général du Bureau international à Genève est française. Elle partage sa vie — et son cœur — entre Gex, où elle habite et Genève. Malgré sa petite taille, personne ne pourrait l'ignorer. Elle trotte plus qu'elle ne marche, droite comme un chêne, la tête haute, pétillante comme le champagne de son pays. Sous de longs cils bruns qui papillonnent, ses yeux vifs s'accrochent aux moindres détails. Elle ne regarde pas seulement, elle désire tout voir. Et tout l'intéresse. Elle pense comme elle parle, rapidement, avec l'aisance des politiciennes.

— Vous êtes une femme extrêmement sociable et communicative ?

— Il faut parfois parcourir une longue route avant de pouvoir attein-

pièces de théâtre, de tombolas, etc... au profit de diverses œuvres internationales et genevoises se sont vus, se sont parlés, ont pu mieux se comprendre et s'apprécier. Très rapidement, le malaise qui existait auparavant s'est dissipé. Le directeur des Nations Unies à Genève, M. Winspeare Guicciardi, qui patronne notre comité a encore répété dernièrement : « Nous ne voulons pas nous sentir comme des étrangers, mais comme des frères ».

— Qui fait partie de ce comité ?

— Des représentants et représentantes des délégations étrangères (ambassades) et des associations du personnel des diverses organisations internationales de Genève.

— Je vois que la liste de vos prestations est impressionnante : aide aux « Enfants du Monde » (nom donné à la Commission nationale suisse faisant partie de l'Union internationale pour la protection de l'enfance), aide à la Fondation Dubois Ferrière - Dinu Lipatti qui finance la recherche médicale pour le dépistage des maladies de sang. Aide au service social d'Aigues-Verte, etc., etc.

— Vous voici maintenant engagés dans une nouvelle aventure, celle des « Clefs de Saint-Pierre ».

— Oui, les 12, 13 et 14 juin prochains, les internationaux seront implantés sur les terrasses Agrippa-d'Aubigné, près de la cathédrale, avec des stands de dégustation, restaurants improvisés servant des mets typiques, boutiques de produits artisanaux. Des représentants de quelque trente pays cuisineront, laveront la vaisselle, vendront, vous serviront dans une atmosphère d'amitié et de bonne humeur où chacun apporte avec lui ce qu'il croit avoir de meilleur. Prions le soleil d'être à notre rendez-vous !

— Je suis curieuse de connaître la somme que vous avez déjà récoltée pour les œuvres genevoises depuis 10 ans ?

— 1 300 000 francs suisses.

La personnalité très attachante de Marie-Claire Blanchart qui occupe une grande partie de son temps aux problèmes des autres, ne peut manquer de nous attirer. J'ai été tentée de lui poser quelques questions plus personnelles.

— Vous avez fait plusieurs années d'études en médecine. Ne regrettez-vous pas la vie professionnelle que vous auriez pu avoir ?

— Non. Après m'être mariée jeune, j'ai décidé de me consacrer entièrement à mon rôle d'épouse et de mère. Une mère est une « valeur » très importante — non seulement pour sa famille mais aussi pour la société. Après tout, n'est-elle pas celle qui prépare les hommes et les femmes de demain ?

Par contre, je trouve que cette tâche essentielle devrait davantage être reconnue comme une responsabilité à part entière et non seulement comme « une chose qui va de soi ». Etre mère devrait être considéré comme un véritable métier, avec tout le respect qui s'y attache. Si l'on décidait de payer les femmes au foyer, je ne pense pas que je serais « contre » cette idée.

J'ai appris que Marie-Claire n'était pas seulement une excellente mère et épouse mais aussi, dans ses moments de liberté, un peintre, une décoratrice d'intérieur (elle a aménagé avec un goût plein de raffinement sa nouvelle maison), une amoureuse de la nature et des animaux... je l'ai accompagnée dans sa basse-cour où elle nourrit chaque jour ses canards.

— Madame la Présidente, avec une main de fer dans un gant de velours, vous menez votre comité sur le chemin de la gloire et les membres de ce comité peuvent être fiers de la maestria avec laquelle vous prenez sous votre houlette. Bravo et encore merci !

Raymonde Cauvin.

A PROPOS...

POURQUOI ? POURQUOI EUX ?

Il semble qu'il y ait des nouvelles importantes dont on n'ait pas connaissances ; escamotées peut-être parce qu'elles soulèvent des problèmes fondamentaux. Un petit « livre blanc », paru en juin 1975 en allemand (1), dû à des syndicalistes et à des comités de défense des droits des enseignants, vient à point pour nous en faire prendre conscience. Il s'intitule : « La Répression contre les enseignants en Suisse ».

De quoi s'agit-il ? D'une trentaine de maîtres primaires et secondaires, licenciés ou discriminés par leurs supérieurs hiérarchiques, voire le Département de l'instruction publique de leur canton. Les auteurs de cette brochure n'ayant pas réussi à obtenir tous les noms et renseignements nécessaires, la liste présentée ne prétend donc pas être exhaustive.

Pourquoi ces licenciés ? Les raisons invoquées — lorsqu'il y en a — sont diverses : l'un appartient au Rassemblement jurassien et avait été objecteur de conscience ; l'autre avait milité en faveur de l'initiative contre les exportations d'armes et participé à une exposition sur l'histoire du mouvement ouvrier en Suisse ; un autre encore est accusé (sans, paraît-il, aucune preuve à l'appui) d'avoir collaboré à la rédaction d'une brochure parue peu avant la votation fédérale sur l'encouragement du sport et de la gymnastique et intitulée « Le sport, embrigadement des jeunes ». Une maîtresse a osé, à Zurich, répondre aux questions que ses élèves de 14 à 16 ans lui posaient sur la sexualité et mettre à leur disposition un ouvrage sur le sujet ; un autre licencié se voit reprocher sa façon d'enseigner (devant le manque d'intérêt et l'indiscipline de sa classe, il avait tenté d'appliquer des méthodes non autoritaires). Trois autres sont soupçonnés, à tort semble-t-il, d'appartenir au POCH. L'un est militant de la LMR, l'autre est objecteur de conscience.

Au fond, ces hommes et ces femmes ont ceci de commun qu'ils enseignent et que ni leurs idées ni leur comportement, qui enfreignent des tabous, ne sont conformes aux valeurs qui prédominent dans notre société. Des questions méritent donc d'être posées, même s'il est impossible ici d'en faire le tour : pourquoi s'en prendre aux enseignants ? Un Etat peut-il se permettre de solliciter les services de ceux qui ne respectent pas les règles du jeu ?

Pourquoi les enseignants ?

La réponse est relativement simple : on sait le rôle de l'école comme agent de socialisation, comme facteur d'intégration de l'individu à la société. Son importance, dans ce domaine est à peu près égale à celle de la famille. D'ailleurs, les partis politiques qui ont eu pendant longtemps le monopole du pouvoir dans certains cantons et ne se le sont vu disputer que relativement récemment, le savent fort bien et ont agi en conséquence : a-t-on jamais vu, dans le canton de Vaud par exemple, le chef du Département de l'instruction publique appartenir à un autre parti que le Parti radical ? Lequel a, des années durant, pratiquement éliminé les instituteurs catholiques ou socialistes, et ceci quand bien même la Constitution fédérale garantit aux citoyens la liberté de croyance et d'opinion.

Les enseignants occupent donc une position stratégique ; ils constituent

en quelque sorte un lien privilégié entre l'individu et la société, inculquant au premier les connaissances jugées utiles, valables par la seconde — et seulement celles-ci — ; transmettant à l'élève les normes sociales en vigueur, par définition justes, immuables, incontestables. Alors, bien sûr, n'importe quelle remise en question par le maître a des effets qui peuvent être durables, profonds et qui menacent de façon inquiétante les autorités en place. C'est là, je crois, la raison fondamentale qui explique qu'un régime, quel qu'il soit, écarte s'il le faut et en priorité les enseignants qui ne le soutiennent pas inconditionnellement.

Un Etat peut-il se permettre d'engager des individus qui le combattent ?

L'argument de ceux qui répondent « non » est le suivant : « Liberté d'opinion ou pas, il est impensable de songer que l'Etat utilise les services de ceux qui sont décidés à le renverser ». On peut, bien sûr, se demander si c'est là le but des objecteurs de conscience. Mais passons. Le problème est extrêmement compliqué ; il ne peut être que posé, et non résolu, dans les quelques lignes qui suivent.

Il y a bien sans doute que tout Etat a pour objectif premier de se survivre et de se perpétuer. Et deux questions se posent alors ; si, dans ce but il gomme ceux qui préconisent un changement de société, par exemple, est-ce donc sa neutralité ? Ne serait-il donc pas cette sorte de personne morale dont on nous dit qu'elle se place en dehors et au-dessus des partis pour œuvrer en faveur du « bien public » (une notion pour laquelle il n'existe d'ailleurs aucune définition satisfaisante). Il semble bien en effet que son rôle soit plus ambigu que cela : à la fois gardien de certaines libertés fondamentales (mais, on vient de le voir, dans les limites où l'usage de ces libertés ne le menace pas) et émanation de ceux qui l'ont mis en place et comptent bien garder le pouvoir, dans le cas présent le parti dominant de l'époque, la bourgeoisie de 1848 et 1874 et leurs descendants objectifs ? La réalité, on le voit, est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord.

Et puis, peut-on considérer une démocratie comme un système achevé une fois pour toutes, fermé ? n'est-ce pas plutôt un but que l'on se fixe, un objectif vers lequel on tend, un système ouvert aux idées neuves, aux changements. Alors pourquoi licencier ceux qui, justement, sont peut-être, dans certains domaines, les agents de ce changement pour le meilleur ? N'oublions pas le rôle décisif joué par les intellectuels dans les mouvements libéral et radical, qui aboutirent à la Constitution de 1848.

Un Etat qui coupe les vivres aux maîtres « qui ne pensent pas comme il faut » risque de tomber dans un engrenage diabolique qui peut le mener tout droit au totalitarisme : après les maîtres, pourquoi par les francs-maçons, les syndicalistes ou le Parti du travail ? Pourquoi pas les femmes qui se rebiffent ? La porte est ouverte à n'importe quelle discrimination, il faut être conscient du danger.

Claire Masnata-Rubattel

(1) Une traduction française était annoncée pour septembre. Pour tous renseignements : GKEW Fachgruppe Erziehung, Berne, Postfach 202, 300 Berne 8.



Marie-Claire Blanchart a récolté des fonds pour une œuvre genevoise.

Vers une réforme du droit du mariage

C'était le 15 mai l'assemblée des délégués de l'Union suisse des groupes féminins du Parti radical démocratique au Grand-Saconnex.

Passionnant exposé que celui de Me Gilles Petitpierre, professeur à l'Université de Genève, sur les grands traits du projet du nouveau droit matrimonial.

Voici les trois postulats principaux de la revision :

- 1) il convient de réaliser l'égalité la plus complète possible entre l'homme et la femme dans le mariage ;
- 2) l'autonomie des époux ne doit pas faire oublier qu'ils forment une communauté d'intérêts ;
- 3) l'union conjugale doit bénéficier d'une protection accrue contre l'individualisme des époux et contre les sollicitations extérieures.

Pratiquement, ce nouveau droit du mariage aurait les résultats suivants :

Le nom : les fiancés pourraient choisir leur nom de famille, elle ou lui selon leur préférence (pas de double nom !).

Le droit de cité : les femmes acquerront le droit de cité de leur mari et conserveront le leur.

Domicile : les époux choisiront ensemble leur domicile, mais pourront vivre dans des domiciles séparés s'ils le désirent.

Ceci n'est qu'un exemple des multiples cas traités par les juristes, les effets généraux du mariage ayant de multiples facettes, que ce soit l'exercice d'une profession par la femme, et les actes relatifs aux apports de la femme ou aux biens de la communauté.

Table ronde. — Une table ronde réunit ensuite Me Petitpierre, Mme L. Girardin, maire de Genève, Mme R. Pestalozzi, Dr en droit, conseiller administratif de Zurich, et Mme C. Fug, conseiller national, de Wisen (Soleure).

Mais nos conceptions évoluent rapidement, et peut-être que la notion de « chef de famille » paraîtra aussi étrange à nos petits-enfants que la taille et la corvée à nos yeux aujourd'hui. B. v. d. Weid

grand passage

le premier des grands magasins genevois



KYBOURG

ECOLE DE COMMERCE

GENÈVE — 4, Tour-de-l'Île — Tél. 28 50 74

Mme KYBOURG, directrice

Membre de l'Association genevoise des Ecoles Privées

AGEP

Préparation aux fonctions de
SECRÉTAIRE DE DIRECTION trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-STÉNOGRAPHIQUE trilingue ou quadrilingue
SECRÉTAIRE-COMPTABLE trilingue
STÉNOGRAPHIQUE bilingue ou monolingue
EMPLOYÉ(E) DE BUREAU bilingue ou monolingue

Langues étrangères enseignées

ANGLAIS : 5 niveaux ; préparation aux examens de la British-Swiss Chamber of Commerce
ALLEMAND : 5 niveaux
ESPAGNOL : préparation aux examens de la Cámara oficial española de comercio en Suiza
ITALIEN : préparation au Diploma di lingua italiana della « Dante Alighieri »
STENO ET DACTYLO : préparation aux Concours officiels de Suisse romande.